



Contribution de WECF France réunion du GT SNPE - 28 octobre 2016

WECF France : une mobilisation de plusieurs années sur les perturbateurs endocriniens

Depuis sa création en 2008, WECF France se mobilise en faveur d'un environnement sans substances chimiques toxiques, et pour préserver la santé des enfants face aux atteintes environnementales. En particulier, dans le domaine des perturbateurs endocriniens :

avril 2012 : organisation, table-ronde *Perturbateurs endocriniens et politiques de santé publique*

décembre 2012 : intervention, 1^{er} colloque du Programme National de Recherche des Perturbateurs Endocriniens

avril 2013 : 30 000 signatures pour la pétition *Stop aux perturbateurs endocriniens dans les jouets*

juin 2013 : document de position femmes enceintes et perturbateurs endocriniens

juin 2013 : parution du guide Nesting perturbateurs endocriniens

2013 : participation au groupe de travail d'élaboration de la SNPE

2014 : participation à la campagne de la EDC-Free Europe Coalition

juillet 2015 : réponse à la consultation de la Commission européenne sur les critères de définition

2014-2016 : participation aux réunions des autorités compétentes biocides

juin 2016 : organisation, colloque *Halte à la contamination chimique des femmes enceintes et des bébés*

juillet 2016 : position sur la proposition de critères de la Commission européenne

Considérant :

- (1) Le décalage apparaît toujours plus grand entre les données scientifiques accumulées au plus haut niveau des organismes (OMS, PNUE, etc.) et experts internationaux (Endocrine Society, etc.) sur les impacts avérés ou potentiels des perturbateurs endocriniens sur la santé, et la faiblesse des politiques mises en œuvre pour protéger la santé des populations et des écosystèmes ;
- (2) Au sein de l'Union européenne, le choix de la Commission européenne de critères de définition très stricts, risque de ne pas permettre d'assurer une protection adéquate de la santé, et fait peser une menace grave sur la santé des générations actuelles et à venir ;
- (3) Les perturbateurs endocriniens nécessitent, de par leurs caractéristiques, dont leur caractère ubiquitaire, leur action à de très faibles doses, leur aptitude à agir sous forme de mélanges, de manière parfois non-linéaire ou sans seuil, leur capacité à avoir des effets trans-générationnels, etc. le développement de nouvelles approches dans les domaines de la toxicologie et de nombreuses autres disciplines ;
- (4) Les approches de prévention – pour les perturbateurs endocriniens avérés, dont les effets sont bien documentés – et de précaution, en application du principe de précaution, pour les

WECF

Cité de la Solidarité Internationale
13 Avenue Emile Zola, 74100 Annemasse
Tel : +33 (0)450 834 810
wecf.france@wecf.eu, www.wecf.eu

Société Générale Annemasse
Compte n°: 00037263395
Code IBAN : FR76 30003 00101 00037263395 70
Code BIC : SOGEFRPP

substances, mélanges et produits dont on suspecte des effets sur la santé ou les écosystèmes, sont complémentaires et nécessaires pour assurer un haut niveau de protection de la santé ;

- (5) L'échelon national, complémentaire de l'échelon européen et international, est essentiel pour assurer des mesures adaptées de protection des populations, et pour favoriser le déploiement de mesures de prévention et de précaution dans l'attente de mesures de politique globales efficaces.
- (6) En France, la seconde Stratégie nationale doit avoir pour objectif prioritaire de réduire les expositions des populations aux perturbateurs endocriniens, en particulier pour protéger la santé des plus vulnérables face à leurs effets, notamment les femmes enceintes et les jeunes enfants.

WECF France propose les mesures suivantes dans le cadre des quatre axes de la SNPE :

Axe I - Recherche et surveillance

Priorité :

Renforcer les recherches sur certains effets perturbateurs endocriniens

Selon les données issues du bilan provisoire de la première SNPE, l'ANR a financé seulement deux projets portant sur la neurotoxicité, et un seul sur le comportement des enfants. Or, une étude de 2015 estime les coûts associés aux maladies et troubles neurocomportementaux liés aux perturbateurs endocriniens à plus de 150 milliards d'euros annuels en Europe¹.

Priorité :

Développer les registres nationaux pour l'ensemble des pathologies dans lesquelles les perturbateurs endocriniens sont mis en cause

Hormis certains cancers, les registres nationaux et départementaux des maladies sont encore lacunaires. WECF France souhaite le développement de registres, notamment sur les pathologies touchant le système reproducteur féminin, très répandues dans les populations (endométriose, fibromes utérins, syndrome des ovaires polykystiques, etc.). Ces registres devraient également être étendus à d'autres pathologies que les pathologies reproductives.

▪ **Renforcer la surveillance de l'air dans les lieux fréquentés par les enfants**

Les perturbateurs endocriniens sont présents dans différents milieux. A l'image de l'air ambiant, comme le montre les résultats de l'étude *Endocrinair* (2008), menée dans le cadre du PNRPE les polluants suivants : alkylphénols, DEHP, DiBP, DEP, parabènes sont particulièrement présents dans les crèches.²

¹ Martine Bellanger, Barbara Demeneix, Philippe Grandjean, R. Thomas Zoeller, and Leonardo Trasande. *Neurobehavioral Deficits, Diseases, and Associated Costs of Exposure to Endocrine-Disrupting Chemicals in the European Union*, J Clin Endocrinol Metab, April 2015, 100(4):1256 –1266

² Contamination de l'air ambiant par les perturbateurs endocriniens en Ile-de-France et caractérisation d'effets toxiques associés, rapport final du PNRPE, Laboratoire Hydrologie et Environnement – EPHE, 2008.



Axe II - Travaux d'expertise

Priorité :

Renforcer les connaissances sur les substances chimiques présentes dans les produits pour enfants notamment

Les pratiques de substitution peuvent amener un remplacement de certains perturbateurs endocriniens connus (comme le DEHP, phtalate classé toxique pour la reproduction) par d'autres substances, dont on ignore la dangerosité faute de données. Cette situation a récemment été illustrée par l'Anses dans le cas du DOIP, substitut de phtalate présent dans les articles des 0-3 ans. WECF France préconise de mener des études du type *surveys of chemicals in products* de la *Danish EPA*, afin de mieux connaître la composition-type des produits mis sur le marché, notamment destinés aux jeunes enfants. Cette recherche pourra également impliquer les services de la DGCCRF.

Priorité :

Renforcer les recherches sur les effets des mélanges de substances

Les recherches concernent encore trop souvent des substances prises isolément, et ne peuvent ainsi pas refléter au plus près l'exposition réelle des populations. Cette dimension devrait être renforcée.

- **Développer les outils d'évaluation permettant de déterminer les effets des expositions à des mélanges de substances**

L'Anses, dans les conclusions d'un récent rapport, prévoit une évaluation des risques sanitaires cumulés liés à l'exposition à certains phtalates, en prenant en compte plusieurs voies d'exposition : cette démarche devrait être étendue à un plus grand nombre de substances³.

- **Identifier et mesurer les pollutions des milieux (air, eau, sols) par les perturbateurs endocriniens**

WECF France souhaiterait notamment des mesures concernant la pollution des eaux, en particulier les eaux destinées à la consommation humaine.

Axe III – Encadrement réglementaire

WECF France soutient la volonté affichée dans la SNPE de réglementer les perturbateurs endocriniens, en adoptant une démarche poussant à la substitution. Elle est favorable à la poursuite de l'interdiction de composés perturbateurs endocriniens dans les produits notamment destinés aux femmes enceintes et

³ *Jouets et équipements en matière plastique destinés aux enfants de moins de 3 ans*, Avis et rapport, Anses, octobre 2016, <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2013SA0176Ra.pdf>



aux jeunes enfants, à l'image du bisphénol A, de certains phtalates, etc., qui incite également les opérateurs économiques à s'orienter vers des solutions innovantes non dangereuses⁴.

Priorité

Proposition de la Commission européenne :

WECF France et ses partenaires membres de la EDC-Free Europe coalition ont exprimé à maintes reprises leur opposition face au choix de la Commission européenne. Nous souhaitons que la France continue de s'impliquer fortement dans ce dossier, en faveur de critères de définition réellement protecteurs de la santé humaine.

Priorité :

Directive Jouets et perturbateurs endocriniens

WECF France maintient sa demande d'interdire les perturbateurs endocriniens dans les jouets, en tant que catégorie de substances dangereuses, à l'image des CMR. Cette demande est motivée par la cohérence et le besoin de protéger les plus vulnérables. En 2013, la pétition « stop aux perturbateurs endocriniens dans les jouets » avait récolté 30 000 signatures.

Plus généralement, WECF France souhaite que l'ensemble des outils réglementaires soient mobilisés pour protéger la santé des populations : règlement cosmétiques, réglementation des matériaux au contact des denrées alimentaires, directive sur les détergents, qualité de l'air, directive-cadre sur la qualité de l'eau, etc.

▪ **Application du principe constitutionnel de précaution**

Alors que le principe de précaution est régulièrement accusé de tous les maux, dont celui de favoriser le chômage, d'être un frein à l'innovation, etc. il est au contraire un outil d'innovation vers des solutions de substitution aux perturbateurs endocriniens, y compris les alternatives non chimiques.

▪ **Critères de définition des perturbateurs endocriniens :**

WECF France soutient la position française, ainsi que les positions exprimées par plusieurs Etats membres. En particulier, nous souhaitons insister sur les points suivants :

- Prise en compte des perturbateurs endocriniens « suspectés » sur le modèle des CMR,
- Utilisation de méthodologies de tests adaptées aux spécificités des perturbateurs endocriniens, à l'image des recommandations de *l'Endocrine Society*

▪ **Règlement REACH et perturbateurs endocriniens :**

WECF France souhaite que la France propose de nouveaux dossiers de restriction et/ou d'identification de substances extrêmement préoccupantes en vertu de leurs propriétés de perturbateurs endocriniens, sur la base des travaux de l'Anses, ciblant également les mélanges de substances. WECF France recommande également une approche par famille de substances, sur la base des rapports d'évaluation des alternatives du BPA par l'ANSES : « *au regard de leurs analogies structurales avec le bisphénol A et leurs potentiels oestrogéniques, la plus grande précaution dans l'utilisation de ces composés en tant que*

⁴ Voir notamment [le discours de la Ministre de l'Ecologie, de l'environnement et de la mer lors du colloque « Halte à la contamination des femmes enceintes et des bébés ! »](#), 9 juin 2016, Palais du Luxembourg, organisé par WECF France.



tels et/ou comme substituts du BPA est requise. Des innovations, en termes de nouvelles alternatives sont attendues dans les différents domaines d'utilisation sous réserve de leur innocuité. »⁵.

- **Mesures de gestion et techniques de décontamination/traitement/stockage des déchets contenant des perturbateurs endocriniens**

La gestion des substances chimiques doit se faire sur l'ensemble de la vie d'un produit. En particulier, la question de la gestion des perturbateurs endocriniens dans les produits usagés, et également de leur recyclage, doit être examinée, pour palier à des contaminations plus larges des milieux. A titre d'exemple, le cas de plastiques recyclés contenant des composés polybromés peut poser problème, puisqu'il revient à autoriser la présence dans des produits de consommation de composés interdits en principe.

- **Plateforme de validation de méthodes de tests de perturbateurs endocriniens**

WECF France soutient la mise en place de la plateforme de validation de méthodes de tests de perturbateurs endocriniens, mais souhaite préciser que le financement de la plateforme devrait éviter de mêler intérêts privés et intérêts publics. Le versement d'une contribution à un fonds permettant de rémunérer des experts indépendants pourrait être une solution, afin de faire financer la plateforme par les secteurs industriels concernés par la mise sur le marché de substances et produits contenant des PE potentiels. De même les différentes instances devraient assurer une représentation équilibrée de la société civile d'une part et des opérateurs économiques d'autre part.

Axe IV : Information vers les parties prenantes et le grand public et formation

WECF recommande de cibler les actions d'information prioritairement en direction des femmes en âge de procréer, femmes enceintes, jeunes parents, soit autour de la période périnatale.

Priorité

Mise en place d'une journée nationale sur les perturbateurs endocriniens

La tenue récurrente d'une journée dédiée aux perturbateurs endocriniens pourrait permettre d'assurer une récurrence des informations transmises de manière institutionnelle et officielle aux populations, notamment les plus défavorisées socialement, qui sont aussi les premières victimes des inégalités environnementales. A l'image de la journée de la qualité de l'air, les perturbateurs endocriniens sont une thématique suffisamment large pour générer des événements d'ampleur.

⁵ *Substances reprotoxiques et perturbateurs endocriniens- Composés de la famille des bisphénols : bisphénols M, S, B, AP, AF, F et BADGE, Rapport d'expertise collective, Anses, mars 2013, p. 200*



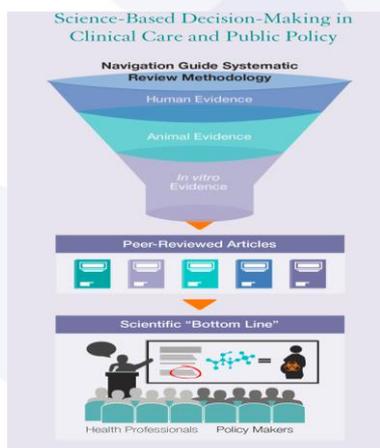
Priorité

Formation des professionnels de santé et autres relais d'information :

- intégrer la santé environnementale et la dimension « perturbateurs endocriniens » dans la formation initiale des médecins,
- former les professions paramédicales et relais tels qu'encadrants de la petite enfance à ces problématiques,
- former les professionnels au contact des consommateurs, tels que les personnels de vente en particulier sur des produits tels que les pesticides, biocides, les produits de décoration d'intérieur, mobiliers, produits alimentaires, etc. identifiés comme sources potentielles de substances perturbateurs endocriniens. L'information du grand public serait ainsi renforcée.



WECF France recommande en particulier d'intégrer à cette démarche **les préconisations de la Fédération Internationale des Gynécologues-Obstétriciens (FIGO)**, représentant des professionnels de santé reproductive de plus de 125 pays, qui a publié en octobre 2015 [un Appel contre les pollutions chimiques](#).



Concernant les lignes directrices possibles pour intégrer la santé environnementale voire la médecine environnementale dans la formation initiale des professionnels de santé, WECF France recommande notamment **les travaux du Programme de Santé reproductive et de l'environnement de l'Université de Californie San Francisco**, notamment son *Navigation Guide*.



- **Pictogramme de mise en garde à l'attention des femmes enceintes**

Ce pictogramme serait apposé sur les emballages des cosmétiques, produits d'entretien, autres types de produits, pour indiquer que le produit contient des perturbateurs endocriniens avérés ou suspectés, et n'est pas recommandé aux femmes enceintes. Il serait analogue à celui qui existe déjà sur les bouteilles d'alcool.

- **Renforcer la prévention auprès des jeunes**

Les expositions à des perturbateurs endocriniens au cours de l'enfance et de l'adolescence peuvent être importantes [à compléter]

